

POLE DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE

**Institut de Formation de Manipulateurs d’Electroradiologie Médicale**

**INFORMATION AIDE AU LOGEMENT**

Les différentes aides disponibles pour les étudiants en matière de [logement](https://www.agence-france-electricite.fr/vattenfall/) ont été révisées par l'article 12 de la loi n°2022-1158 à partir du 16 août 2022.

Les aides personnelles au [logement](https://www.fournisseur-energie.com/edf/demenagement/appeler-edf-ouverture-compteur/) telles que les APL, ALF et ALS ont été revalorisées. Ainsi, un étudiant peut bénéficier d'une aide au logement s'il remplit les conditions suivantes :

* Être de nationalité française ou étrangère avec un titre de séjour [valide](https://www.boutique-box-internet.fr/red-by-sfr/box/).
* Louer un logement décent qui respecte certaines normes telles que la surface minimale, l'absence de risques, l'absence d'animaux nuisibles, une performance énergétique minimale et la mise à disposition d'équipements spécifiques.
* Ne pas avoir de lien de parenté avec le propriétaire.
* Avoir des ressources (par exemple, une bourse) qui ne dépassent pas certains plafonds.

En cas de colocation, l'étudiant peut également bénéficier d'une aide au logement, qui sera calculée en divisant le loyer du logement par le nombre de colocataires. Il est important de noter que chaque colocataire doit faire sa propre demande d'aide.

Si vous souhaitez bénéficier de cette aide au logement, n'hésitez pas à consulter le site <https://www.fournisseur-energie.com/actualites/aides-logements-etudiants/> pour connaître les conditions d'éligibilité.